

# Le bout du tunnel pour la zone des Laives

► **Le Conseil de ville de Moutier** se prononcera ce soir sur le nouveau plan de quartier des Laives, zone appelée à devenir la vitrine économique majeure de la cité.

► **L'élaboration du projet** a nécessité un long et fastidieux travail jalonné d'imprévus, de la pollution du terrain à la présence souterraine d'un cours d'eau.



La zone industrielle des Laives est amenée à devenir une vitrine économique majeure.

ARCHIVES ROGER MEIER

► **«Ces tracés sont derrière nous.** Théoriquement, et si le processus suit son cours, des permis de construire pourraient déjà être déposés en seconde partie d'année», assure le conseiller municipal Pascal Eschmann.

La ville de Moutier ne regorge pas de terrains aptes à accueillir de nouvelles industries. A ce titre, le quartier des Laives et ses 42 000 mètres carrés proches de l'autoroute incarnent la priorité absolue des autorités en termes de développement économique. Après plusieurs années d'un laborieux travail administratif, la zone est enfin prête. «Le plan de quartier sera soumis lundi (n.d.l.r.: ce soir) au Conseil de ville», se réjouit

Pascal Eschmann, conseiller municipal en charge de l'économie et de l'urbanisme. En cas d'approbation, il reviendra ensuite sur le bureau de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour une sanction définitive. «Théoriquement, et si le processus suit son cours, des permis de construire pourraient déjà être déposés en seconde partie d'année. Des intérêts économiques sont en jeu. Nous allons donc mettre un peu de pression», assure-t-il.

C'est que le dossier semblait s'être enlisé depuis 2012 et la présentation d'un avant-projet de Technopôle. A l'époque, les autorités prévôtoises avaient dévoilé les contours de ce bâtiment modulable censé accueillir des start-ups, et dont la construction devait débuter en 2013. «Le problème, c'est qu'il

a fallu retravailler en parallèle le plan de quartier, désuet et inadapté», explique Pascal Eschmann. «C'est là que le processus s'est compliqué.»

## Canalisation mal située

Les autorités de Moutier ont dû composer avec un premier imprévu: la présence d'une canalisation en travers de la zone des Laives. «Celle-ci n'était

plus utilisée à l'époque de l'ancien plan de quartier, mais entre-temps, des sources ont été déviées dans le conduit lors des travaux de l'A16. Comme la canalisation est considérée comme un cours d'eau et qu'il n'est pas autorisé de bâtir à proximité, il était nécessaire de modifier sa trajectoire», explique Pascal Eschmann. Réaliser ce détournement n'a pas

été chose facile cependant. «La majeure partie du terrain des Laives était à l'époque une décharge municipale. Nous avons donc dû procéder à des sondages afin de déterminer le degré de pollution.»

## Mesures étendues

Heureusement, ce dernier s'est avéré relativement correct, selon le conseiller. La Municipalité a profité de l'occasion pour réaliser d'autres sondages, non plus seulement sur le tracé du cours d'eau dévié, mais également sur les surfaces destinées à la construction. «Il s'agissait aussi de déterminer la portance du sol, soit sa capacité à supporter le poids d'un bâtiment», précise-t-il.

Le feu vert définitif de l'Office des eaux et des déchets a été obtenu en 2014. Ce n'est qu'à ce moment que le plan de quartier a pu être soumis pour la première fois à l'OACOT. «Certaines personnes s'imagi-

nent que nous sommes restés les bras croisés. Visuellement, il est vrai que rien n'a bougé durant ces longs mois. Ces tracés administratifs sont désormais derrière nous.»

## «La demande est là»

Sous réserve de l'approbation du Conseil de ville puis de l'accord définitif de l'OACOT, la zone industrielle des Laives pourrait bientôt connaître l'effervescence. «Nous entretenons des contacts très sérieux avec de nombreuses entreprises. L'attente a été terrible, car la demande est bien là», affirme Pascal Eschmann. L'objectif des autorités est de créer une véritable porte d'entrée économique à l'architecture cohérente. Le projet de Technopôle sur l'une des parcelles est toujours d'actualité, même si certains détails restent à définir. «Nous travaillons sur un partenariat public-privé. La prospection est en cours.»

OLIVIER ZAHNO